

EPCI membres

- Communauté urbaine de Strasbourg (CUS)
Président : Jacques Bigot
- Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)
Président : Jean-Marie Bockel

Présidence du pôle

Jean-Marie Bockel

Date de création

Arrêté préfectoral de création : 19 décembre 2011

Installation du comité métropolitain : 10 février 2012

Collectivités partenaires :

Institutions partenaires : le Pôle a adhéré aux deux Agences d'Urbanisme : ADEUS (Agence de développement et d'Urbanisme de la Région Strasbourgeoise) et AURM (Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne),

Ingénierie : administrations de la Communauté urbaine de Strasbourg et de la Communauté d'agglomération de Mulhouse

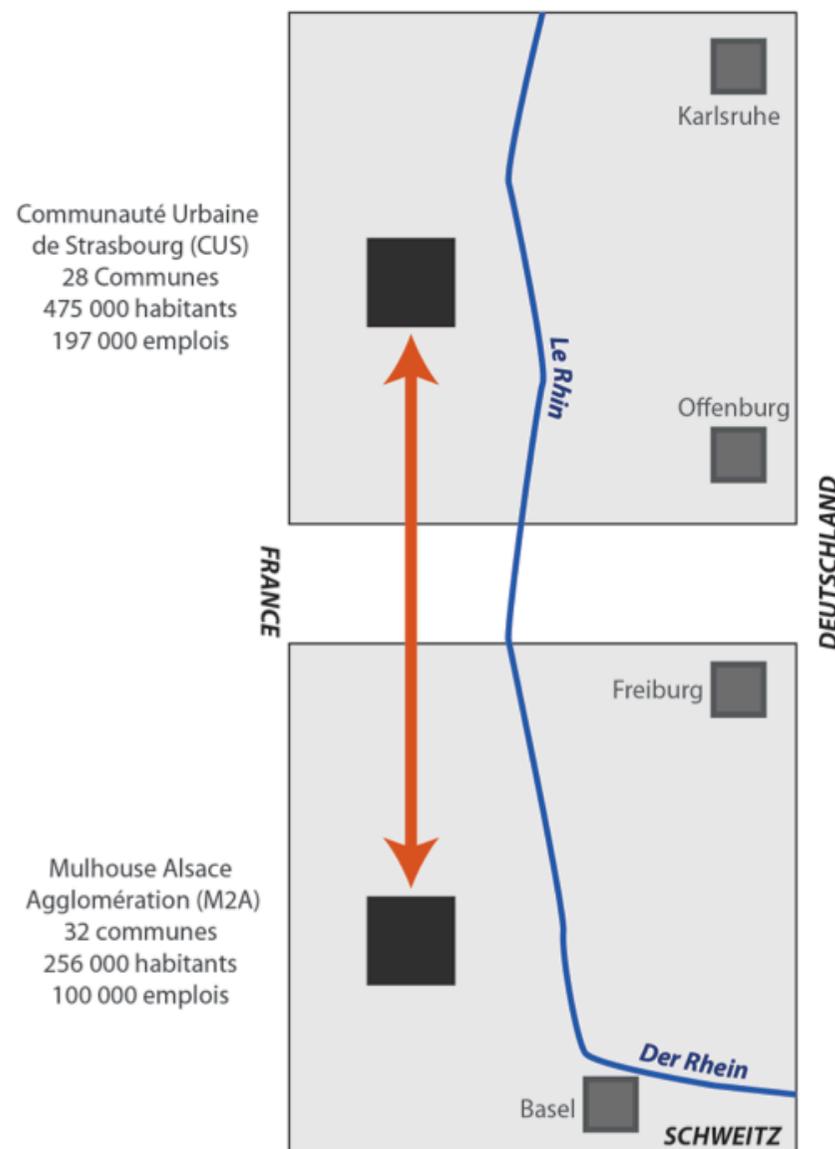
POUR EN SAVOIR PLUS :

CHIFFRE CLEFS

731 000 habitants
soit 40% de la
population d'Alsace
297 000 emplois

CHANTIERS ET THEMES DE TRAVAIL

Projet stratégique
Accessibilité
Intérêt métropolitain



LES OBJECTIFS DU POLE METROPOLITAIN

Destinée à formaliser, en les resserrant, les liens de coopération entre les deux agglomérations, la création d'un « Pôle métropolitain » leur permettra :

- ❖ de **renforcer leur visibilité européenne et les moyens de leur rayonnement international**, en stimulant l'investissement, l'emploi et l'émergence de projets ;
- ❖ de **promouvoir l'excellence territoriale**, en valorisant les initiatives innovantes issues du territoire et **ayant vocation à identifier le pôle comme leader européen** ;
- ❖ de disposer d'un outil pouvant les aider à développer et à formaliser ensemble, à travers la rédaction d'un **projet stratégique commun**, l'expression d'une vision commune de l'offre métropolitaine nécessaire à l'Alsace ;
- ❖ enfin, et par voie de conséquence, **d'offrir à leurs partenaires** : Etat, Union européenne, Région, Départements, **un cadre approprié à l'élaboration de réponses cohérentes et complémentaires aux problématique spécifiques communes aux deux agglomérations.**

HISTOIRE METROPOLITAINE

Reliées en moins d'une heure par des trains bien cadencés, Mulhouse et Strasbourg ont la possibilité de fonctionner tel **un même espace urbain intégré**.

Des coopérations se sont déjà établies. Par exemple, elles sont présentes dans les **cinq pôles de compétitivité** labellisés en Alsace. Dotées toutes deux d'un port sur le Rhin, d'un aéroport et d'une gare TGV, elles constituent une **porte d'accès au territoire alsacien**. Elles ont un intérêt commun au développement du réseau des deux LGV EE et RR. Engagées dans une stratégie d'alliance leurs deux universités sont toutes deux membres de la Conférence européenne des universités du Rhin supérieur.

La similitude des approches en matière d'aménagement (intermodalité de qualité, priorité aux modes doux), **la convergence des intérêts économiques** (filiales automobile, santé, tourisme...), **le même souci d'engager leur espace le développement durable**, constituent des exemples d'une conception identique des objectifs à atteindre en matière d'offre métropolitaine.

GOUVERNANCE METROPOLITAINE

Le pôle est administré par un comité métropolitain de 24 membres titulaires et 16 membres suppléants assurant, à parité, la représentation de la Communauté d'agglomération Mulhouse-Alsace-Agglomération et de la Communauté urbaine de Strasbourg.

Le Comité métropolitain règle par ses délibérations les affaires de la compétence du pôle. Il se réunit au moins une fois par semestre.

Le Comité métropolitain délibère sur toutes les questions qui intéressent le fonctionnement du pôle métropolitain. Il vote le budget, décide des études à mener et des actions à engager, examine et approuve les comptes.

Le Comité métropolitain a désigné en son sein un Bureau composé de 8 membres, dont 1 président, un 1^{er} vice-président faisant fonction de président-délégué, 2 vice-présidents et 4 membres. Les membres du Bureau sont élus au scrutin uninominal à un seul tour. Le 1^{er} vice-président est choisi parmi les représentants de l'autre EPCI que celui dont le président est issu.

Les deux agglomérations mettent à profit et transposent, au niveau du pôle, leur culture approfondie et leur expérience éprouvée en matière de mutualisation des services et des moyens. C'est la raison pour laquelle, le pôle ne dispose pas d'administration spécifique : son fonctionnement administratif est assuré par les équipes en place au sein des deux agglomérations.

La coopération entre Mulhouse et Strasbourg s'organisera ainsi :

- ❖ **la définition et la promotion d'orientations stratégiques communes**, essentiellement dans les domaines du développement économique et du rayonnement international, et en matière d'accessibilité ;
- ❖ **la réalisation de projets en commun**, à travers, par exemple, la mise en œuvre d'opérations de promotion économique, culturelle, touristique (participation à des salons professionnels : MIPIM, SIMI, etc.), la réalisation d'actions de lobbying relatives aux dessertes TGV, la coordination des programmations en matière de congrès, d'évènements sportifs, de manifestations culturelles, etc. ;
- ❖ **le partage des expériences et des savoir-faire** (en matière de renouvellement urbain, de modes de déplacements, de plans climats territoriaux, etc.).

LES ACTIONS

Le conseil de la CUS et le conseil d'agglomération de m2A confient au Pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse, les trois missions décrites ci-après :

Projet stratégique

Elaboration et mise en œuvre d'un « *Projet stratégique pour le pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse* », construit à partir des objectifs stratégiques communs aux deux agglomérations.

Initiée le 30 juin 2012 par une conférence de lancement, l'élaboration de ce projet stratégique commun est l'occasion d'un processus de concertation ouvert à toutes les parties intéressées : représentants des administrations de l'Etat, représentants des Départements, de la Région, universités, compagnies consulaires, exploitants des ports et des aéroports, milieux culturels, pôles de compétitivité, offices de tourisme, etc. Associant également l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et des partenaires des collectivités allemandes et suisses voisines, ce processus permettra de parvenir, à l'initiative du pôle, à une meilleure prise en compte des agglomérations dans l'espace du Rhin Supérieur.

Accessibilité

Elaboration d'une stratégie d'accessibilité des deux agglomérations, qui exprime une vision partagée des enjeux et des moyens à mettre en œuvre.

Intérêt métropolitain

Mise en œuvre de projets et d'actions souhaités par chacun des deux EPCI, qu'il aura paru opportun de réaliser en commun compte tenu de leur intérêt métropolitain, essentiellement dans les domaines du développement économique, du marketing territorial, de l'enseignement supérieur, de l'ingénierie transfrontalière et européenne (présence sur des salons professionnels, réalisation de documents de promotion communs, représentation et participation financière conjointe dans les pôles de compétitivité, etc.)